

Marseille, le 19 décembre 2008

VILLE DE



MARSEILLE

MAIRIE 1^{er} & 7^{es} ARRONDISSEMENTS
1^{er} SECTEUR

LE MAIRE

Vice Président du Conseil Régional
Provence-Alpes-Côte d'Azur

Monsieur Roland BLUM
Adjoint au Maire
Hôtel de ville
Place Villeneuve Bargemon
13002 Marseille

PM/MG: 2008/12/02217

Monsieur le premier adjoint,

Je reviens vers vous au sujet de la réunion de concertation que vous avez organisée le lundi 8 décembre 2008 à propos de vos projets sur le terrain des Dames de la Providence sis entre le boulevard Camille Flammarion et la rue du Commandant Mage.

J'ai constaté que votre projet, comportant une crèche, 300 logements et des parkings, ne correspond pas aux attentes des riverains.

Comme eux, je suis attaché à la délibération du Conseil Municipal du 1^{er} novembre 2004 comprenant une école maternelle et élémentaire, une crèche de 40 lits, un parking, un gymnase et des locaux pour la maison d'enfants.

Cette délibération a aussi été la base du programme électoral de la liste de Monsieur Jean Claude Gaudin, dans le 1^{er} secteur concernant le terrain de Chanterelle .

Ainsi, le 29 novembre 2007, lors de l'assemblée générale du CIQ Longchamp, Monsieur Gérard Chenoz, à l'époque conseiller municipal et candidat sur les listes de Monsieur Gaudin déclarait : « Le programme de 2004 sera respecté » cf. bulletin N° 87 du CIQ.

Nous sommes, là, devant un problème moral.

Peut-on Monsieur le premier adjoint, faire une campagne électorale sur un projet et en changer dès que les électeurs ont voté ?

Ma conception de l'éthique politique n'est pas celle là et j'ose croire, vous connaissant, qu'elle n'est pas la votre.

Tous ces éléments expliquent la position des riverains lundi dernier.

Je tire, comme conséquence de cette réunion, qu'il faut revenir au projet antérieur.

La question du logement se pose donc nettement. J'ai, comme vous, vu une opposition résolue à la construction de 300 logements et notamment d'une tour de 15 étages face au Massilia, dessinée assez légèrement par vos urbanistes.

Il faut, dès lors, reprendre votre copie. Il m'apparaît que plusieurs points font consensus :

1/ Un groupe scolaire : tout le 1^{er} arrondissement en manque, si bien que les habitants de Longchamp doivent parfois mettre leurs enfants à plusieurs kilomètres de chez eux ou sont contraints de les scolariser dans le privé.

Je vous rappelle que contrairement au 12^{ème} arrondissement, autre partie de votre circonscription législative, les enfants du 1^{er} arrondissement font 5 trimestres de maternelle en moyenne contre 7 dans le 12^{ème} en raison de leur entrée tardive à 3 ans.

2/ Une crèche qu'elle soit municipale ou associative.

3/ Un hôtel avec des salles de réunion qui assurerait une vie commerciale au bd Flammarion tout en bénéficiant de la proximité de la gare St Charles.

4/ Un équipement sportif.

5/ En ce qui concerne votre volonté de faire une opération immobilière, je pense qu'elle ne pourrait emporter l'adhésion de nos concitoyens qu'à condition qu'elle soit concomitante à une opération publique (item 1,2,4), qu'elle soit au moins diminuée des 2/3 et que sa construction s'effectue au sud de la parcelle, là où les maisons de la rue du Commandant Mage s'ouvrent au sud, avec une hauteur de construction limitée.

Voilà Monsieur le premier adjoint, j'ai pris le temps de la réflexion, j'ai consulté le CIQ et des urbanistes pour vous donner mon sentiment.

Je vous redis que je n'accepterai aucune opération qui ne recueille l'assentiment de la population. En espérant vous avoir convaincu, je vous prie d'agréer, Monsieur Blum, mes sentiments distingués.



Patrick Mennucci